

Loi sur la radiodiffusion : la FCCF est déçue du manque de précision du décret donnant des instructions au CRTC

Ottawa, le 16 novembre 2023 – La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) exprime son inquiétude persistante à la lecture des instructions au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), nommément le *Cadre réglementaire durable et équitable en matière de radiodiffusion*.

La formulation trop large des obligations du CRTC envers les communautés francophones en situation minoritaire, sachant que le français est en déclin au pays, est insuffisante. Pour être cohérentes avec les obligations renforcées de la *Loi sur les langues officielles* modernisée, les instructions devaient faire ressortir le rôle incontournable du CRTC pour la promotion et la protection du français. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

La FCCF a participé assidûment aux travaux parlementaires ayant mené à l'adoption de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les langues officielles* modernisées. Ces deux lois exigent désormais des mesures concrètes et favorables au développement durable de nos communautés. Dans son mémoire en réponse au projet de décret, la FCCF demandait donc des énoncés beaucoup plus précis pour favoriser une approche systématique et obtenir les effets recherchés pour le secteur artistique et culturel francophone en contexte minoritaire.

Il est clair que les nouvelles dispositions de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les langues officielles* exigent déjà que le CRTC agisse en priorité et en tout temps pour assurer l'épanouissement culturel des communautés francophones en situation minoritaire. Cette priorité est indélogeable, quelle que soit la portée des instructions au CRTC. Alors que le CRTC s'apprête à faire face à des intérêts contradictoires, les communautés francophones en contexte minoritaire s'attendaient à ce que le gouvernement lui rappelle ses obligations à leur égard.

« Étant donné le contexte minoritaire du français et la dominance de l'anglais sur le continent nord-américain, les francophones ont historiquement été et sont toujours désavantagés dans la création et dans l'accès au contenu culturel pertinent pour eux. Les instructions publiées hier, malheureusement, ne prennent pas acte explicitement de cette situation inéquitable, et nous devons demeurer d'autant plus vigilants pour la suite », soutient Nancy Juneau, présidente de la FCCF.

La Fédération culturelle canadienne-française

La [Fédération culturelle canadienne-française \(FCCF\)](#) est l'unique voix politique des arts et de la culture de la francophonie canadienne et acadienne. Référence incontournable sur les plans politique et communautaire, elle positionne depuis plus de 40 ans le secteur des arts et de la culture comme moteur essentiel de vitalité et d'épanouissement de nos communautés. La Fédération regroupe 22 membres, chefs de file à travers le Canada : 13 organismes provinciaux et territoriaux, 7 organismes nationaux représentant les arts médiatiques, les arts visuels, la chanson et la musique, l'édition et le théâtre, un regroupement de diffuseurs des arts de la scène et une alliance de radios communautaires. [Facebook](#) | [X](#) | [LinkedIn](#)

- 30 -

Entrevues

Nancy Juneau, présidente de la FCCF, est disponible pour des entrevues.

Source

Josiane Roulez
Directrice des communications
communications@fccf.ca